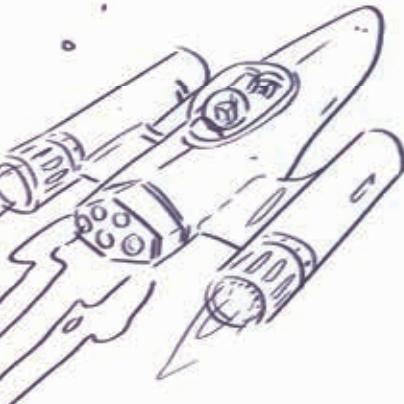
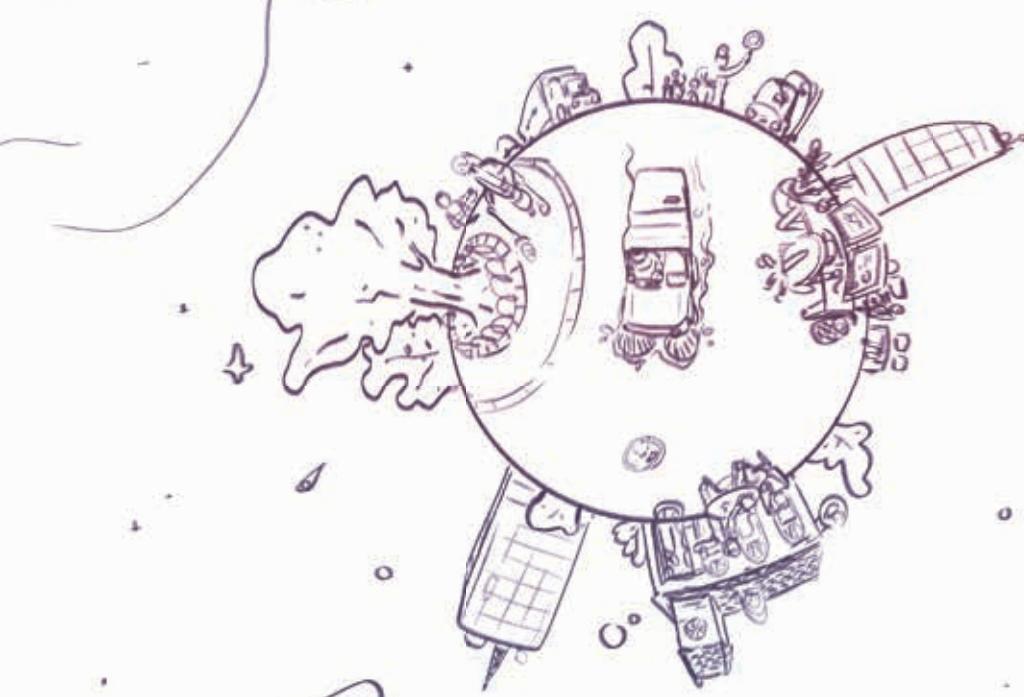
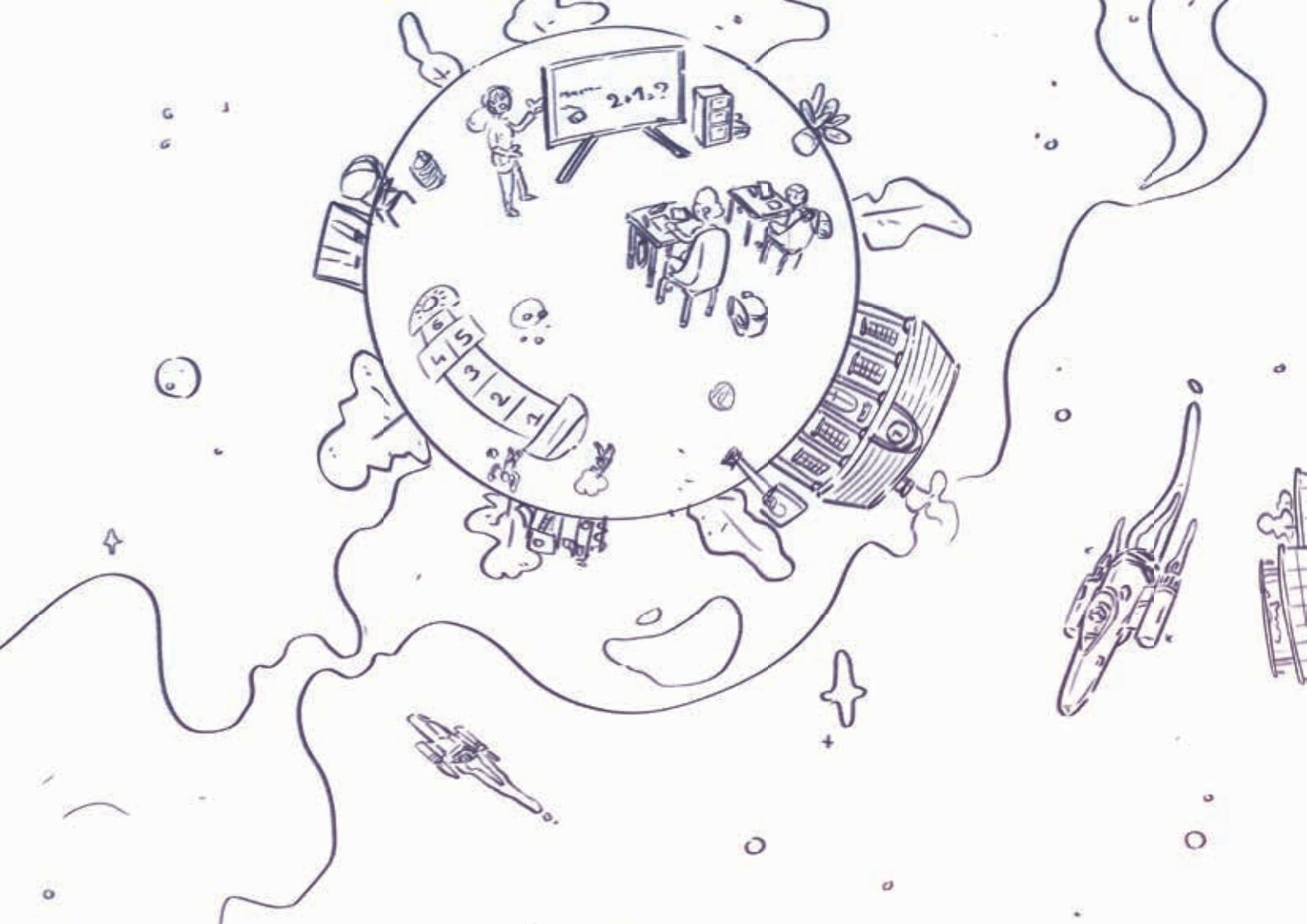


LA SANTÉ POUR TOUS, SANS EXCEPTION.



Synthèse de la
**Politique
Santé**





Introduction

Cette politique santé 2025-2029 est le fruit d'un travail collectif, mené avec l'ensemble des acteurs concernés : personnes accompagnées, professionnels et membres du Conseil d'Administration.

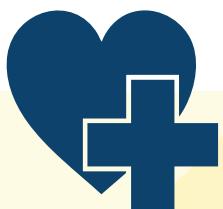
Trois séminaires participatifs ont permis de croiser les regards et d'ancrer cette démarche dans la réalité du terrain. Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui ont contribué à cette élaboration.

La politique santé de la Ligue Havraise prend corps dans un ensemble stratégique cohérent et se construit autour de principes fondamentaux d'autodétermination et d'inclusion.



Les objectifs de la politique santé :

- › *Faire de la dimension soin du projet de vie une dimension stratégique*
- › *Fluidifier les parcours et éviter les ruptures*
- › *Améliorer la sécurité des patients et personnes accompagnées*
- › *Permettre un accès aux soins à tous et pour tous*
- › *Définir les actions prioritaires à 5 ans*



CADRE RÈGLEMENTAIRE

La politique santé de la Ligue Havraise repose sur un socle réglementaire solide et une vision partagée de la santé comme état de bien-être global, conformément à la définition de l'OMS. Elle s'appuie sur des lois et chartes clés, telles que la loi de 2005, la Charte d'Ottawa ou encore la Charte Romain Jacob, qui défendent le droit à des soins adaptés et accessibles pour les personnes en situation de handicap. Cette orientation est renforcée par les recommandations nationales et régionales actuelles, notamment la Stratégie Nationale de Santé et le Projet Régional de Santé.

En cohérence avec ces cadres, la Ligue Havraise s'appuie sur ses documents fondateurs (projet associatif, projet stratégique, CPOM et démarche RSO) qui guident l'ensemble de ses actions. Ces textes traduisent un engagement fort en faveur de l'autodétermination, de l'inclusion, de la qualité de vie et du développement durable.



LES ORIENTATIONS :



LE VOLET DES PERSONNES ACCUEILLIES

PROMOTION D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

“J'apprends à me brosser les dents dans mon établissement pour mieux savoir le faire seul à la maison”

La promotion de la santé constitue un axe majeur de la politique santé de la Ligue Havraise. Elle vise à donner aux personnes les moyens d'exercer un contrôle sur leur santé et d'agir pour l'améliorer, en tenant compte de leur environnement et de leurs capacités. Cette démarche se traduit concrètement par des actions d'éducation à la santé adaptées.

En lien avec le projet stratégique 2024-2028, l'autodétermination y occupe une place

centrale : il s'agit de permettre à chaque personne de faire des choix éclairés et adaptés à ses besoins. À travers cette approche, la Ligue Havraise renforce l'implication active des personnes accompagnées, soutient leur autonomie et contribue à l'amélioration globale de leur qualité de vie.

LA PLACE DU PROJET DE SANTÉ DANS LE PROJET DE VIE

“Mon projet personnel de santé m'aide à prendre soin de moi”

Le projet de santé ne se limite pas à la seule gestion des soins ou des maladies, il s'intègre pleinement dans le projet de vie global de la personne. Être en bonne santé conditionne la réalisation des aspirations personnelles,

qu'il s'agisse d'autonomie, d'emploi, de vie affective ou d'habitat. Dans cette perspective, la santé devient un levier essentiel pour atteindre ses objectifs. Le projet de santé se construit donc avec la personne, à partir de ses besoins, de ses souhaits et d'un bilan médical. Il peut inclure des actions variées : suivi médical, prévention, vie intime, actions d'éducation à la santé, etc.



Le respect de la confidentialité et de l'autodétermination doit être au cœur du projet de santé: chaque personne choisit ce qu'elle souhaite partager et avec qui. Les aidants, bien que précieux, ne doivent pas se substituer à la volonté de la personne. Le projet de santé devient ainsi un outil d'émancipation, au service d'un accompagnement personnalisé et bienveillant.



PREVENTION, LES CLES D'UNE SANTE DURABLE

“ Je suis âgé de plus de 50 ans. Pendant la campagne de “mars bleu” il m'est proposé de participer à un atelier sur le dépistage colorectal ”

“ Mon établissement me propose un bilan de santé tous les ans ”

“ Des dentistes sont venus dans les établissements pour m'aider à prendre soin de mes dents ”

La prévention en santé constitue un levier fondamental pour assurer une meilleure qualité de vie et renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap. Parfois reléguée au second plan au profit de la gestion quotidienne du handicap, la prévention doit pourtant être pleinement intégrée dans l'accompagnement.

Prévenir, réduire les risques, c'est agir en amont pour éviter l'apparition ou l'aggravation de troubles de santé. Cela suppose un accès facilité au dépistage, à l'éducation thérapeutique, et à des actions adaptées aux besoins spécifiques de la personne.

La prévention prend une importance toute particulière dans nos établissements, où les vulnérabilités sont accrues. Pourtant, les freins sont encore nombreux : manque

de protocoles adaptés, difficultés d'accès à l'information ou insuffisance de coordination entre acteurs.

C'est pourquoi nos stratégies doivent être individualisées et respectueuses des rythmes et capacités de chacun, pour construire une santé durable.



LE PARCOURS DE SOIN, UN CHEMIN SUR MESURE

“J'ai des difficultés pour prendre mes traitements”

“Je dois faire une prise de sang, mais depuis que je suis petit je n'accepte pas d'être touché”

“Je suis en situation de polyhandicap, il m'est impossible de me rendre seul à mes RDV médicaux”

Le parcours de soin pour les personnes en situation de handicap est souvent semé d'embûches. Il implique une multiplicité d'acteurs, une coordination rigoureuse, et une adaptation permanente aux besoins singuliers.

Or, de nombreux obstacles viennent encore perturber cette dynamique : accessibilité physique des lieux, manque de formation des professionnels, délais de rendez-vous ou encore anxiété liée à certains actes médicaux.

Pour répondre à ces enjeux, la Ligue Havraise met en œuvre des outils innovants, comme les parcours coordonnés avec l'hôpital ou le numérique en santé (le Dossier Unique Informatisé (DUI)), intégrant le dossier médical partagé, la télémédecine. Des dispositifs comme les fiches de liaison, l'habituuation aux soins, les consultations blanches, facilitent la continuité et la personnalisation des soins.

Ces efforts concourent à sécuriser les parcours, à prévenir les ruptures de soin et à respecter les singularités de chaque personne accompagnée.

Fiche action 1 : Volet des personnes accueillies Une promotion santé adaptée

1

Objectifs CPOM Rattachés :

Développer des actions en matière de promotion santé

Contexte :

Chaque année, une thématique sera approfondie afin de sensibiliser, informer et accompagner les personnes vers des comportements favorables à leur santé. Les priorités ont été définies par les membres du groupe de travail. Elles seront déclinées sur l'ensemble des établissements et services ainsi qu'au sein des professionnels et familles.

Objectif :

Créer un groupe d'ambassadeurs, de référents professionnels et aidants qui accompagneront chaque thématique de façon transversale et accessible.

Thématiques :

2025 : Nutrition et activité physique

- Sensibilisation à l'importance d'une alimentation équilibrée et adaptée
- Promotion de l'activité physique accessible à tous – rôle des référents sportifs dans les ESSMS

2026 : Hygiène bucco-dentaire

- Information et actions sur les bonnes pratiques d'hygiène bucco-dentaire
- Formations de référents/formations des professionnels de santé au handicap
- Accès facilité aux soins dentaires pour les personnes en situation de handicap

2027 : Santé sexuelle

- Sensibilisation aux droits sur la vie intime, affective et sexuelle et à la santé sexuelle
- Accompagnement et formations pour les professionnels et familles

2028 : Vaccination

- Sensibilisation à l'importance de la vaccination et à son accessibilité
- Organisation de journées vaccination adaptées

2029 : Addictions

- Information sur les risques liés aux addictions
- Accompagnements spécifiques

Conclusion:

Ces actions de promotion santé déployées sur 5 ans visent à améliorer les conditions de vie et de santé des personnes accompagnées en les impliquant activement dans des actions adaptées et co-construites.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : Soins 015 nombre d'actions organisées pour la promotion à la santé par année
- CPOM : ACC 051 intégrer dans chaque projet de vie un volet VAS
- CPOM : Pilot 052 Effectivité d'un référent vie affective et sexuelle, action d'information et communication
- CPOM : Soins 019 nombre de personnes ayant pu bénéficier d'une action de dépistage ou bilan bucco-dentaire

FICHE ACTION 1 :

Encourager les comportements pour être en bonne santé

2025 : L'alimentation et le sport



2026 : Les dents



2027 : La santé sexuelle



2028 : la vaccination



2029 : les addictions



Fiche action 2 : Volet des personnes accueillies Promotion pour tous

2

Objectifs CPOM Rattachés :

Développer des actions de formation/sensibilisation en faveur des aidants

Formaliser des coopérations avec les acteurs de la petite enfance et de la personnes âgées

Contexte :

La promotion santé est un enjeu crucial pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Cependant, elle ne concerne pas uniquement les personnes accompagnées mais également les professionnels qui les accompagnent et les aidants familiaux. Pour être véritablement levier, une politique de promotion santé doit prendre en compte tous les acteurs impliqués dans le parcours des personnes.

Objectif :

- Promouvoir la santé pour tous en créant un environnement propice
- Renforcer la compréhension des enjeux de santé
- Améliorer la qualité d'accompagnement des professionnels et aidants familiaux
- Créer des ponts de communication entre les différents acteurs du parcours

Actions:

1. Sensibiliser et informer par le biais d'ateliers et formations mixtes comprenant personnes accompagnées, familles et professionnels
2. Développer des supports de communication adaptés pour sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la promotion santé

Conclusion:

La promotion de la santé est un processus qui nécessite la mobilisation de toutes les parties prenantes. En travaillant ensemble, chacun peut contribuer à une approche plus inclusive, coordonnée et efficace de la santé. Ces actions permettront non seulement de répondre aux besoins immédiats mais également de créer un environnement plus favorable au bien-être des personnes accompagnées tout en soutenant les professionnels et les familles dans leur rôle d'accompagnant.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : Nombre d'actions de formation ou sensibilisation mixtes (familles/usagers/ professionnel) par an
- CPOM : ACC 040 Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une formation
- CPOM : COOP 007 Nombre d'actions de communication/sensibilisation en direction des acteurs de la petite enfance

FICHE ACTION 2 :

Promotion santé pour tous

Les enfants



Les adultes



Les personnes âgées



Les aidants

Les familles



les professionnels



Alimentation



Activités sportives



Les dents



Santé sexuelle

Vaccination



Addictions

Fiche action 3 : Volet des personnes accueillies Campagnes de prévention

3

Objectifs CPOM Rattachés :
Améliorer la prévention et développement de la santé

Contexte :

Les campagnes de prévention ciblées existent mais sont souvent inadaptées aux personnes en situation de handicap. Leurs vulnérabilités les rendent d'autant plus exposées. Les actions visent à identifier les facteurs de risques spécifiques à chaque tranche d'âge d'y apporter des actions adaptées, de sensibilisation et de réduction des risques.

Objectif :

Adapter les campagnes de prévention afin qu'elles répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap permettant ainsi de prévenir les risques et favoriser les dépistages précoce.

Actions :

1. Contrôles de la vue et de l'audition.
Enfants et jeunes adultes : mettre en place et accompagner vers des contrôles réguliers dès le plus jeune âge - sensibiliser sur les risques des troubles de la vue et de l'audition, habitudes de vie (exposition aux écrans, aux environnements bruyants). Adultes et personnes âgées : maintenir l'autonomie : Organiser des bilans de santé visuels et auditifs pour détecter précocement et mettre en place des suivis adaptés
2. Développer des supports de communication adaptés pour sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la prévention santé

Conclusion:

Ces actions de prévention santé déployées sur 5 ans visent à améliorer les conditions de vie et de santé des personnes accompagnées en les impliquant activement dans des actions adaptées et co-construites.

Indicateurs de suivi:

- Taux de participation aux dépistages cancers organisés
- CPOM : Soins 019 nombre de personnes ayant pu bénéficier d'une action de dépistage ou bilan bucco-dentaire

FICHE ACTION 3

Des actions de prévention adaptées selon son âge



Contrôle de la vue et l'audition



Prendre soin de soi



Dépistages des cancers



Addictions et harcèlement



Santé mentale et prévention suicide



Usage des écrans et réseaux sociaux



Fiche action 4 : Volet des personnes accueillies Les ambassadeurs prévention

4

Objectifs CPOM Rattachés :

Permettre à des personnes en situation de handicap d'accompagner des pairs et leur entourage afin de transmettre leur expérience et ainsi apporter des solutions concrètes et des conseils appropriés

Adapter les outils de communication

Former les usagers et les aidants

Contexte :

Afin de développer des actions adaptées et accessibles à tous, la politique santé prévoit le développement d'ambassadeurs prévention santé, composés d'usagers d'établissements et services. Ces ambassadeurs, en tant que pairs, joueront un rôle clé dans la sensibilisation et l'accompagnement des autres usagers en s'appuyant sur une démarche de pair-aidance. La pair-aidance repose sur l'échange et le soutien entre personnes ayant vécu des expériences similaires afin de créer un environnement de confiance et de proximité.

Objectif :

Mobiliser des usagers pour qu'ils deviennent des ambassadeurs prévention santé, des usagers experts auprès de leurs pairs et accompagnent auprès des professionnels et partenaires les actions mises en place.

Actions :

1. Mobiliser les usagers des établissements
2. Former les ambassadeurs sur leurs thématiques spécifiques
3. Les inscrire dans l'ensemble des groupes projet et actions menées

Conclusion:

Cette approche valorise les compétences et expériences des usagers en les impliquant de manière concrète. En devenant ambassadeurs, les usagers prennent une place clé dans la diffusion des bonnes pratiques en santé, renforçant ainsi l'autodétermination et la notion d'usager expert. En aidant leurs pairs les ambassadeurs renforcent leur confiance en eux et leur bien-être tout en contribuant à créer une dynamique collective positive au sein des établissements et services.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : Nombre d'actions initiées pour développer la pair aidance
- CPOM : PILOT 056 Part des professionnels ayant bénéficié des formations associant des usagers et/ou des aidants
- CPOM : Nombre d'outils et de supports adaptés en FALC

FICHE ACTION 4

Etre ambassadeur en santé

Vous êtes spécialistes sur un sujet



Alimentation



sport



Addiction



dépistage cancer

Vous aidez vos camarades



Vous apportez des connaissances sur le sujet

Vous partagez vos expériences avec les autres



Fiche action 5 :

Volet des personnes accueillies

Accompagnement des aidants

5

Objectifs CPOM Rattachés :

Mettre en place des espaces de parole ou temps d'activité pour les membres de la famille
Développer des actions de formation de sensibilisation en faveur des aidants

Contexte :

Dans le cadre de l'accompagnement de personnes en situation de handicap, la priorité est souvent donnée au diagnostic et à la prise en charge thérapeutique en tant que telle. Pour ceux et celles qui doivent faire face à l'accompagnement d'un membre de leur famille, la charge reste importante.

La politique santé vise à renforcer le soutien aux aidants, en particulier dans cette démarche préventive. Il est également primordial de mettre l'accent sur le soutien aux aidants familiaux en insistant sur l'importance de prendre soin d'eux et de leur santé.

Objectif :

Permettre aux aidants de mieux anticiper les risques de santé associés au handicap et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de soutien aux aidants.

Actions:

1. Former et sensibiliser les aidants à l'importance des actions de prévention dans le parcours de leurs proches
2. Promouvoir les actions de prévention pour les aidants afin qu'ils prennent soin de leur propre santé
3. Développer des espaces d'échanges pour les aidants familiaux

Conclusion:

La prévention est une composante essentielle dans l'accompagnement du parcours santé des personnes en situation de handicap. Dans une logique de prise en charge globale et de création d'un environnement propice au maintien de la santé, les actions auprès des aidants visent à favoriser le développement de cet environnement favorable.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : nombre d'actions et d'espace de parole en faveur des aidants familiaux
- CPOM : ACC 040 Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une formation
- CPOM : ACC 042 Nombre des membres de la famille ayant bénéficié d'un espace de parole ou un temps d'activité

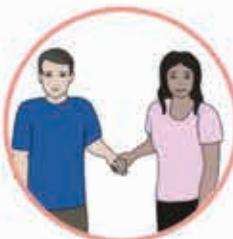
FICHE ACTION 5

Les aidants sont mes proches : familles, amis, ...

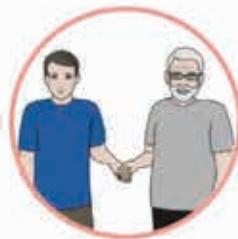
Partager les actions de prévention avec les aidants



Prendre soin des aidants



Amis



Famille

Partageons des espaces de parole



Fiche action 6 : Volet des personnes accueillies Les droits en santé

6

Objectifs CPOM Rattachés :

Mettre en place des espaces de parole ou temps d'activité pour les membres de la famille
Autodétermination

Contexte :

Les personnes en situation de handicap peuvent parfois rencontrer des obstacles pour exercer leurs droits fondamentaux en santé. L'inaccessibilité de certaines informations, la stigmatisation ou les limitations liées aux tutelles ou autres mesures de protection peuvent restreindre leur autonomie et leur capacité à faire des choix libres et éclairés.

Objectif :

Rédiger, promouvoir et diffuser la charte des droits en santé afin de garantir le respect des droits fondamentaux dans tous les actes de santé.

Cette charte vise à affirmer et garantir les droits des personnes handicapées dans le domaine de la santé en s'appuyant sur le cadre législatif en vigueur:

- ▶ Consentement libre et éclairé, droit de choisir son médecin, d'être entendu, choix des traitements médicaux y compris la vaccination et la contraception
- ▶ Droit à l'information: garantir que les personnes reçoivent une information complète, accessible et compréhensible pour prendre des décisions libres et éclairées
- ▶ Accompagnement au respect des volontés personnelles : respecter les droits en santé y compris pour des actes comme la préparation à la fin de vie, la rédaction des directives anticipées, accompagnement pour la résolution de « conflits » éventuels entre les besoins et souhaits de la personne et la tutelle.

Actions:

1. Rédiger la charte des droits en santé
2. Créer des supports informatifs adaptés pour la promouvoir
3. Organiser des réunions d'information auprès des usagers, professionnels et familles
4. Développer le travail autour de la personne de confiance et des directives anticipées

Conclusion:

Cette charte constituera un cadre de référence essentiel. Il est impératif qu'elle soit diffusée et intégrée dans les pratiques quotidiennes des professionnels internes et externes et des familles. La Ligue Havraise s'engage ainsi à promouvoir une approche inclusive de la santé dans le respect des choix et préférences des personnes accompagnées.

Indicateurs de suivi:

- Écrire et diffuser une charte d'engagement sur les droits en santé
- Écrire et diffuser une charte Vie Relationnelle, Affective, Intime et sexuelle
- Nombre d'informations et communications sur la personne de confiance

FICHE ACTION 6

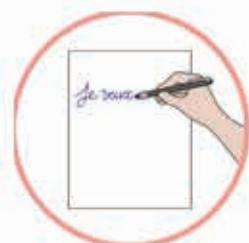
Vous avez des droits en santé

Affirmer ses droits



Tout le monde doit connaître ses droits

Ecrire une charte de vos droits en santé



Choisir son médecin



Choisir sa contraception

Choisir avec qui je veux partager mes problèmes de santé



Fiche action 7 : Volet des personnes accueillies Les outils facilitateurs

7

Objectifs CPOM Rattachés :

Mettre à disposition des outils numériques
Développer le recours à la téléconsultation
Favoriser le recours aux consultations dédiées somatiques PH

Contexte :

Le développement des outils numériques tels que la télémédecine, Mon Espace Santé, les consultations dédiées et l'habituation aux soins, représentent des opportunités pour renforcer l'accès au soin et réduire les inégalités des chances. Ces outils doivent être déployés afin de répondre à la mise en place de parcours de soin complexe (polyhandicap, autisme), à l'offre de soin inadaptée voire inexistante.

Objectif :

Améliorer l'accès et la fluidité des parcours santé en déployant des outils adaptés et accompagner les usagers et professionnels à appréhender ces outils.

Actions:

1. Créer des parcours personnalisés d'habituation aux soins en fonction des singularités de chaque personne en tenant compte des troubles cognitifs, psychiques, sensoriels ou moteurs.
2. Développer des supports pédagogiques (vidéos, guides) pour accompagner les usagers dans la compréhension et l'adaptation des nouveaux outils
3. Développer et valoriser l'utilisation de Mon Espace Santé (MES) : sensibiliser les usagers et les professionnels à l'utilité de Mon Espace Santé en mettant l'accent sur l'utilisation du DMP (Dossier Médical Partagé) et la messagerie sécurisée dans l'usage professionnel.

4. Participer au développement de Mon Espace Santé au niveau régional et national afin de le rendre le plus accessible possible aux personnes en situation de handicap
5. Etendre l'utilisation de la télémédecine dans plusieurs établissements et au-delà des spécialités déjà déployées.
6. Développer des programmes d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) adaptés
7. Impliquer les professionnels dans l'ETP en proposant des formations spécifiques

Conclusion:

Le développement de ces outils est un levier essentiel pour améliorer l'accès, la qualité et la continuité des soins. Une mise en œuvre soutenue du numérique en santé et de l'habituation aux soins contribuera à réduire les barrières géographiques, physiques, organisationnelles, pour que chaque personne puisse bénéficier d'une prise en charge optimale et d'une autonomie accrue dans la gestion de sa santé.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : soin 017 Nombre de téléconsultations organisées par an
- CPOM : soin 018 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une consultation dédiée
- Nombre de personnes ayant suivi un programme d'ETP
- Nombre de parcours d'habituation aux soins déployés

FICHE ACTION 7

Nous allons chercher tout ce qui peut nous aider à nous soigner

Utiliser « Mon Espace Santé »



Apprendre à utiliser les téléconsultations



Apprendre pour ne plus avoir peur de faire des examens



Fiche action 8 : Volet des personnes accueillies Compétences psychosociales

8

Objectifs CPOM Rattachés :

Former les usagers

Adapter les outils

Contexte :

Les personnes en situation de handicap peuvent également rencontrer des obstacles, des difficultés dans l'acquisitions de certaines compétences. Des comportement ou réponses inadaptées qui peuvent entraver leur bien-être et leur autonomie.

La gestion des émotions, la communication, la résolution des conflits ou encore la capacité à faire face à des situations de stress font partie des compétences qui sont complexes à intégrer pour une personne en situation de handicap. En lien avec le déploiement du projet stratégique et l'autodétermination, la Ligue Havraise réaffirme l'importance de ces compétences et de leur développement.

Objectif :

Renforcer les compétences psychosociales des personnes en situation de handicap comme levier à l'autodétermination, et le prendre soin de soi et des autres.

Actions :

1. Développer le partenariat avec les acteurs de la Réhabilitation psychosociale.
2. Organiser des sessions de sensibilisation/formation sur des thématiques telles que la gestion des émotions, la communication non violente, l'estime de soi afin de favoriser les échanges et les apprentissages collectifs.

3. Organiser des formations auprès des professionnels sur les compétences psychosociales
4. Prendre en compte le développement des compétences psychosociales comme objectifs dans les projets de vie et proposer des accompagnements personnalisés.
5. Elaborer des outils et supports adaptés permettant de renforcer la compréhension et l'application des compétences psychosociales dans la vie quotidienne.

Conclusion:

Le développement des compétences psychosociales, notamment à travers l'éducation à la santé, est essentiel pour améliorer l'autonomie et l'autodétermination des usagers. Permettre à chaque individu de mieux comprendre et gérer ses émotions, de mieux communiquer et de mieux interagir avec son environnement social.

FICHE ACTION 8

Apprendre à rester en bonne santé

Apprendre à gérer ses maladies

Savoir réguler ses émotions



Savoir gérer son stress

Savoir résoudre des problèmes – savoir prendre des décisions



Avoir une pensée créative – Avoir une pensée critique

Savoir communiquer – Etre à l'aise dans les relations interpersonnelles



Avoir conscience de soi – avoir de l'empathie



Apprendre à prendre soin de soi



Fiche action 9 : Volet des personnes accueillies Accompagnement à la fin de vie

9

Objectifs CPOM Rattachés :

Développer les partenariats avec les services de soins palliatifs, HAD, équipes mobiles

Contexte :

L'accompagnement à la fin de vie fait partie intégrante du parcours de soin et ne doit pas être négligée. En effet, comme tout à chacun, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge de qualité qui respecte leur dignité et leurs choix jusqu'à la fin de leur vie. Ce processus doit être abordé de manière préventive dans une logique d'autodétermination où la personne reste maître de ses décisions y compris sur les aspects médicaux et éthiques de sa fin de vie.

Objectif :

Assurer un accompagnement respectueux, digne et personnalisé de la fin de vie et promouvoir l'autodétermination dans les choix de soins et décisions de fin de vie.

Actions :

1. Développer et sensibiliser autour des directives anticipées : organiser des ateliers d'information et de formation pour les usagers, familles et professionnels afin de les sensibiliser à l'importance des directives anticipées.
2. Accompagner chaque usager dans la rédaction de ses directives anticipées en veillant à ce qu'elles soient compréhensibles.
3. Soutenir et développer l'intégration des directives anticipées dans le DMP.

4. Poursuivre l'élaboration de protocoles de gestion de la douleur et former les équipes en ce sens.
5. Assurer une écoute active et un accompagnement psychologique aux personnes et à leurs familles.
6. Développer le réseau avec les services dédiés (soins palliatifs, Hospitalisation A Domicile, réseau Respect, etc.)

Conclusion:

La question de l'accompagnement à la fin de vie est une question essentielle qui doit être abordée avec dignité, respect et écoute. En développant des protocoles de gestion de la douleur et les directives anticipées la Ligue Havraise entend offrir un accompagnement personnalisé qui préserve l'autonomie et l'autodétermination des personnes jusqu'au bout de leur parcours soin. Ce soutien doit être accompagné par une équipe pluridisciplinaire formée et sensibilisée aux enjeux spécifiques de la fin de vie des personnes en situation de handicap.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : COOP 021 Nombre de conventions de partenariat signées avec l'HAD, soins palliatifs, équipes mobiles
- CPOM : COOP 017 Nombre de conventions de partenaires avec les acteurs du champ du PA
- Nombre d'informations et communications sur les directives anticipées

FICHE ACTION 9

Faire des choix tout au long de sa vie

Nous pouvons faire des choix pour sa santé tout au long de sa vie



Nous pouvons faire des choix
même pour sa fin de vie



Nous pouvons affirmer nos choix dans les directives anticipées



LE VOLET SOCIAL

La Ligue Havraise s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires pour assurer un accompagnement de qualité, que les établissements soient médicalisés ou non. Les structures médicalisées bénéficient de médecins et professionnels paramédicaux, tandis que les autres s'appuient sur les équipes éducatives pour coordonner le parcours santé avec les partenaires du territoire de santé. Malgré les différentes modalités d'accompagnement, la Ligue Havraise s'engage à proposer à l'ensemble des usagers la même qualité de soins et d'accompagnement de son parcours santé.





Une coordinatrice des soins veille à la cohérence des parcours santé dans l'ensemble des établissements. Elle soutient les équipes, actualise les protocoles de soins, développe les partenariats et met en oeuvre les actions du CPOM 2024-2028 liées à la santé.

Son rôle transversal permet d'assurer une prise en charge fluide, réactive et adaptée aux besoins de chaque personne accompagnée.

La Ligue Havraise développe une politique active de formation continue, permettant aux professionnels de maintenir et renforcer leurs compétences et de répondre aux besoins évolutifs des usagers. Cette démarche soutient la qualité des accompagnements, favorise l'épanouissement des équipes et anticipe les mutations du secteur médico-social.



Fiche action 10 : Volet social Autodétermination formation des professionnels

10

Objectifs CPOM Rattachés :
Co-construction du projet de vie et de soins

Contexte :

L'autodétermination est un principe fondamental du projet stratégique de la Ligue Havraise. Ce principe va bien au-delà de la simple autonomie et vise la prise de décisions libres et éclairées et ce peu importe le handicap. Cette approche n'est pas toujours évidente à mettre en œuvre dans une culture de protection qui a longtemps dominé dans notre secteur d'activité. Ainsi, le passage à un modèle où l'autodétermination est au cœur des pratiques représente un défi tant pour les usagers que pour les professionnels. Dans le cadre de son projet stratégique, la Ligue Havraise va déployer une formation permettant d'intégrer l'autodétermination de manière concrète dans les pratiques professionnelles.

Objectif :

Former les professionnels en leur fournissant les outils nécessaires pour adapter leurs pratiques à cette approche.

Actions :

1. Former les professionnels d'établissements pilotes (MAS les Constellations, ESAT et foyer d'hébergement Edmond Debraize) à l'autodétermination
2. Elaborer des ateliers parcours pour accompagner concrètement l'autodétermination
3. Former l'ensemble des professionnels de la Ligue Havraise à l'autodétermination

Conclusion :

L'autodétermination est au cœur des projets de vie des personnes accompagnées mais sa mise en œuvre ne se fait pas sans défis. La transition d'une culture de protection vers une approche d'autodétermination pleine nécessite une formation et un accompagnement des professionnels. Grâce au projet stratégique, aux formations et aux ateliers parcours, nous serons en mesure de déployer progressivement cette approche au sein de tous les établissements et auprès de toutes les personnes accompagnées. En assurant une formation ciblée et un suivi adapté ; nous souhaitons permettre à chaque usager, peu importe son âge, son handicap et ses méthodes de communication, de prendre des décisions éclairées.

Indicateurs de suivi :

CPOM : ACC 049 part des projets de vie et de soins individualisés co-construits avec les usagers et aidants

FICHE ACTION 10

Autodétermination : pour nous aider à faire des choix



Nous allons apprendre ensemble l'autodétermination



Les professionnels des établissements

Les personnes accompagnées



Fiche action 11 : Volet social Professionnels médicaux et paramédicaux

11

Objectifs CPOM Rattachés :

Mettre en place les Recommandations de Bonnes Pratiques et évaluer le niveau de connaissance des professionnels

Contexte :

Dans un environnement en constante évolution, le développement des compétences des professionnels médicaux et paramédicaux est un élément fondamental pour une prise en charge de qualité. Le DPC (Développement Professionnel Continu) est un dispositif obligatoire pour tous les professionnels de santé qui permet d'assurer la mise à jour de leurs connaissances et de leurs compétences, en réponse aux évolutions des pratiques dans le domaine de la santé. Dans le cadre de l'accompagnement au sein de nos établissements, le DPC permet également de répondre aux exigences des bonnes pratiques professionnelles et de renforcer l'application des protocoles existants, comme la procédure du circuit du médicament notamment.

Objectif :

Assurer l'actualisation et la montée en compétences des professionnels médicaux et paramédicaux pour répondre aux besoins évolutifs des personnes accompagnées et aux évolutions réglementaires.

Actions:

1. Promotion du DPC auprès des professionnels concernés et leur en faciliter l'accès

2. Renforcement des Bonnes Pratiques professionnelles et application des procédures et protocoles internes: organiser des sessions de formation régulières ; encourager la culture qualité (RETEX, CREX, Audit, ...)
3. Assurer une évaluation continue des compétences des professionnels dans la gestion du circuit du médicament

Conclusion:

Cette fiche action souligne l'importance du DPC pour garantir la mise à jour des compétences des professionnels médicaux et paramédicaux dans un contexte de santé en constante évolution. En favorisant l'accès au DPC, l'objectif est d'assurer une prise en charge de qualité, conforme aux normes en vigueur, de maintenir un haut niveau de compétences et de répondre aux besoins de manière optimale.

Indicateurs de suivi:

- CPOM : Pilot 028 Nombre de procédures circuit du médicament de moins de 5 ans
- CPOM : PILOT 044 Nombre de séances d'analyse des pratiques professionnelles en référence aux RBPP

FICHE ACTION 11

Les professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, infirmières, kiné, etc.) doivent se former pour mettre à jour leurs connaissances



Il existe des procédures qui expliquent comment réaliser certains soins.

Les professionnels doivent connaître ces procédures.



LE VOLET ANCORAGE TERRITORIAL ET HYBRIDATION DES RESSOURCES

La Ligue Havraise s'appuie principalement sur le CPOM pour financer ses établissements et mettre en œuvre sa politique santé. Ce contrat garantit des ressources stables et un cadre structurant. Pour 2024-2028, une fiche action santé prévoit des axes concrets comme la télémédecine, la prévention et les soins bucco-dentaires, avec un financement dédié de 12 500 €. En complément, les appels à projets permettent de soutenir des initiatives innovantes et d'expérimenter de nouvelles pratiques.





L'association inscrit ses actions dans une logique de cohérence territoriale, en s'alignant sur les priorités du Plan Régional de Santé de Normandie. Elle développe des partenariats solides, comme l'accord-cadre signé avec le Groupe Hospitalier du Havre, qui facilite les prises en charge des patients/usagers et la formation des professionnels.



La Ligue Havraise participe activement à plusieurs dispositifs territoriaux comme Handi'consult, qui propose des soins spécialisés adaptés au travers du Projet Territorial de Santé Mentale, dans lequel elle siège au bureau. Elle est aussi impliquée dans des actions de prévention régionales via « Promotion Santé Normandie », le RSVA, Planeth Patient. Ces engagements renforcent son ancrage local et son rôle moteur dans l'accès aux soins.



Fiche action 12 : Volet ancrage territorial Appui ressource

12

Objectifs CPOM Rattachés :

Proposer, en association avec les usagers et les partenaires, des organisations territoriales innovantes pour organiser les parcours

Contexte :

Les professionnels de santé, souvent en 1ère ligne dans la prise en charge du parcours santé et soin des usagers, peuvent parfois rencontrer des difficultés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs spécificités en raison des diversités des handicaps et des besoins individuels de chacun. Il est donc essentiel de leur fournir les ressources adaptées pour les aider à mieux comprendre et à ne pas appréhender ces spécificités.

Objectif :

Renforcer le rôle de la Ligue Havraise en tant qu'acteur clé du handicap sur le territoire et développer les compétences des professionnels de santé dans la prise en charge du handicap.

Actions :

1. Développer la fonction appui ressource dédiée à l'appui et à la coordination avec les professionnels de santé
2. Développer des sessions de formation régulières aux singularités liées au Handicap à destination des professionnels de santé
3. Renforcer les partenariats avec les réseaux de santé locaux et mettre en place des réunions de travail régulières pour échanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées
4. Développer l'accueil de stagiaires pour les sensibiliser au handicap

Conclusion:

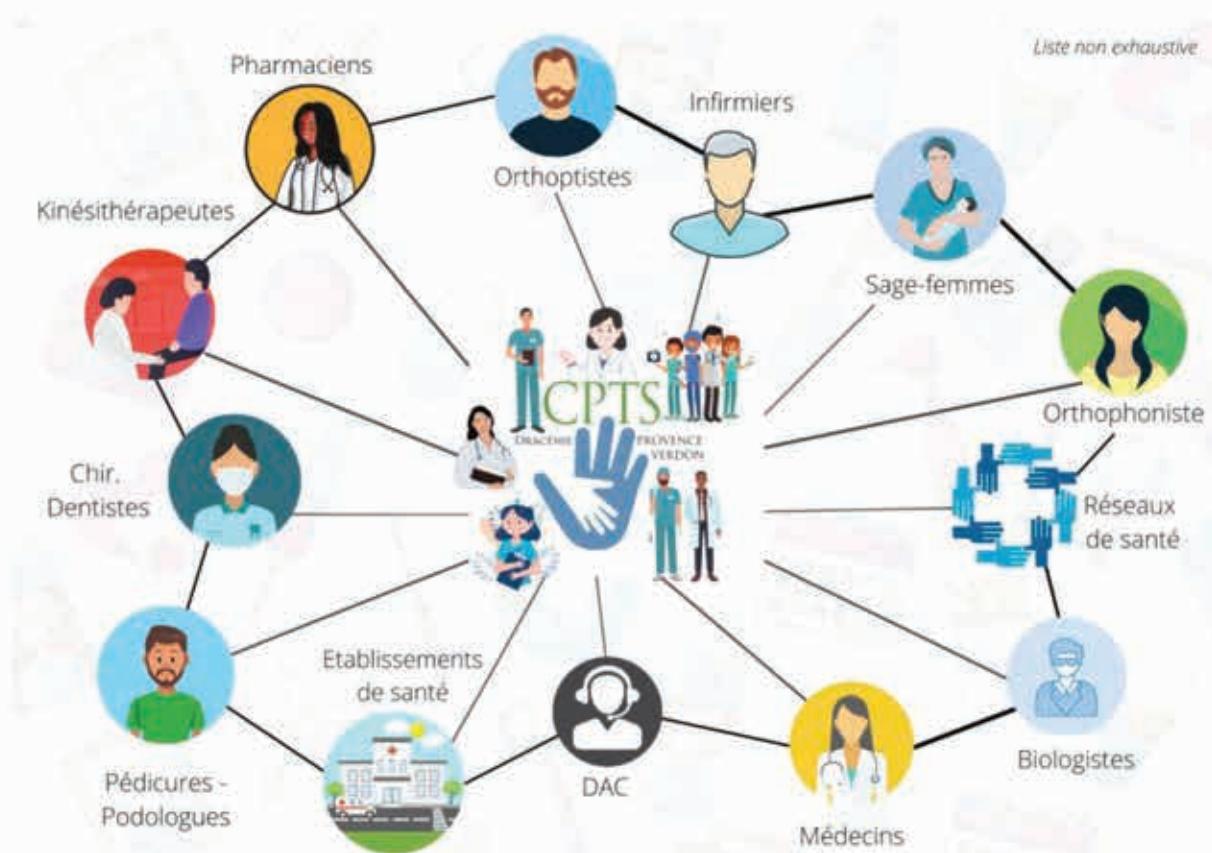
Le développement de la fonction ressource auprès des professionnels de santé est essentiel pour garantir la qualité et la continuité des parcours soin des usagers. Cette démarche permet de renforcer les échanges et de développer les compétences afin d'assurer une prise en charge adaptée et coordonnée des personnes.

Indicateurs de suivi:

- Nombre de personnes «appui ressources» identifiées
- Nombre d'actions de formation, d'informations menées sur la connaissance du handicap
- Nombre d'accueil de stagiaires ou professionnels de santé pour les sensibiliser aux handicaps

FICHE 12

MIEUX SE CONNAITRE POUR SOIGNER ENSEMBLE



LE VOLET ENVIRONNEMENTAL



Le volet environnemental de la politique santé de la Ligue Havraise s'inscrit pleinement dans sa démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), en lien avec la définition de la santé environnementale proposée par l'OMS. Cette approche globale vise à prendre en compte l'ensemble des facteurs environnementaux susceptibles d'influencer la santé, dans une logique de prévention et de durabilité.

Depuis 2021, la Ligue Havraise s'est engagée volontairement dans cette dynamique, avec pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de limiter la consommation d'énergie et de ressources naturelles, de promouvoir des infrastructures durables et de développer des pratiques de tri et de recyclage.





L'élaboration du plan d'action environnemental repose sur une gouvernance participative, impliquant membres du Conseil d'Administration, professionnels, personnes accompagnées, familles et partenaires. Chaque établissement est doté de référents RSO chargés de déployer localement les actions, de suivre les indicateurs de performance et de remonter les informations.

Cette organisation permet d'ancrer les principes de la RSO dans le quotidien des structures et de faire de la transition écologique un levier de progrès pour la santé et la qualité de vie, dans une vision durable et inclusive. La Ligue Havraise affirme ainsi son engagement en faveur d'une santé environnementale accessible et bénéfique pour tous. Ce volet environnemental s'inscrit en cohérence avec la politique santé globale de la Ligue, qui considère la santé dans toutes ses dimensions.



Fiche action 13 : Volet environnemental Tri des déchets de santé

13

Contexte :

Dans le cadre de sa démarche RSO, la Ligue Havraise s'engage à respecter les normes environnementales et à promouvoir les pratiques durables. Le secteur médico-social génère des déchets de santé spécifiques, notamment dans le cadre des soins quotidiens prodigués aux usagers. La gestion de ces déchets est encadrée par des obligations réglementaires strictes en matière de santé publique et d'environnement.

La réglementation (code de l'environnement, décret n°2011-829) spécifie ainsi que les établissements doivent assurer le tri, la collecte, le stockage et l'élimination appropriée des déchets de santé. Ces déchets doivent être traités en respectant des normes strictes pour prévenir les risques sanitaires et environnementaux.

Objectif :

Renforcer le système de tri et de gestion des déchets de santé au sein des établissements.

Actions :

1. Sensibiliser et former les professionnels concernant le tri des déchets spécifiques (déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), excrétas, déchets non dangereux, etc.)
2. Sensibiliser et former les professionnels à la bonne gestion des déchets issus des médicaments
3. Installer des points de tri clairement identifiés dans chaque espace
4. Continuer d'assurer la fourniture de conteneurs spécifiques pour chaque catégorie de déchets

5. Développer un système de suivi pour évaluer la qualité et la bonne gestion des déchets et réaliser des audits internes pour vérifier la conformité des pratiques
6. Revaloriser et/ou recycler les dispositifs médicaux non utilisés

Conclusion:

L'engagement de la Ligue Havraise dans la gestion des déchets de santé est un pilier essentiel de sa démarche RSO visant à répondre à ses obligations légales tout en contribuant activement à la préservation de l'environnement. Cette action, bien que centrée sur la réduction de l'impact écologique, assure également la sécurité et la santé des usagers tout en renforçant la responsabilité collective des professionnels.

Indicateurs de suivi:

- Nombre de contrat de gestion des DASRI
- Nombre d'actions en faveur de la gestion des dispositifs médicaux (déchets médicamenteux, recyclage matériel, ...)

FICHE ACTION 13

Nous faisons attention à notre environnement



Nous apprenons à trier nos médicaments



Nous trions nos déchets



Conception & réalisation

Design graphique, maquette & illustrations : Équipe Ligue Havraise

Rédaction : Équipe Ligue Havraise

Équipe FALC : M. FOUQUET • J. ANDREW • C. NEE • E. CHATEL • G. CAPRON •

G. KOUMDA • R. BAUDOUIN • C. BRASSE • A. JEANNE • S. CORKA • J. ALAIN •

M. AZEVEDO • G. GOUBERT • M. LANGEVIN • L. MAGREAN • Z. RAOULT

Impréssion : ITO Le Havre

Document en date du 03/02/2026

Crédits photo

© Ligue Havraise | Adobe Stock



Ligue Havraise - Siège social
120 rue de la Pique en Mare - 76620 Le Havre
assosecretariat@liguehavraise.com - 02 35 42 49 95



@liguehavraise

www.liguehavraise.fr

La ligue Havraise est adhérente de

